



**Note à l'attention des demandeurs de Certificats de Libre Vente (CLV) pour l'exportation des matières premières à usage pharmaceutique**

A compter du 01 mars 2018, la Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Ile-de-France délivre à la demande des industriels, des Certificats de Libre Vente (CLV) pour l'exportation des matières premières à usage pharmaceutique (MPUP).

Le certificat de libre vente pour matière première à usage pharmaceutique ne concerne que les Matières Premières à usage Pharmaceutique produites par des sites de fabrication situés en France et autorisés par l'ANSM pour les principes actifs ou enregistrés à l'ANSM pour les excipients.

**1 / Envoi de vos demandes**

Les dossiers de demande de CLV pour MPUP doivent être envoyés par courrier postal à l'adresse suivante :

CCI Paris Ile-de-France / DGA-CCI INTERNATIONAL  
DFCE - **Service des CLV**  
22, rue Georges Piquart

75017 PARIS

Ils pourront également être livrés directement du lundi au vendredi de **8h30 à 12h30** à l'adresse suivante :

CCI Paris Ile-de-France / DGA-SEDI / DFCE  
**Service CLV**  
22, rue Georges Piquart

75017 PARIS

Les demandeurs devront joindre à leur dossier une enveloppe timbrée et libellée (selon le nombre de documents à retourner) pour le retour des CLV MPUP validés.

**2/ Joindre l'équipe CLV MPUP.**

Une adresse électronique unique : [clv@cci-paris-idf.fr](mailto:clv@cci-paris-idf.fr)

Un numéro de téléphone unique : **01 55 65 36 36**.

**3/ Mode de paiement des CLV MPUP.**

Les demandes de CLV pourront être réglées :

Par chèque bancaire accompagnant la demande de CLV (ordre CCIR Paris IDF) ; Par virement effectués dès l'envoi de la demande de CLV (RIB en ligne).

Par Carte Bancaire pour les dossiers livrés à notre guichet.

#### ***4 / Tarifs des CLV MPUP.***

Le traitement des CLV pour MPUP en 10 jours ouvrés est facturé à **150 € l'unité**, à **225 € pour 5 jours ouvrés** et à **275 € pour 3 jours ouvrés**.

#### ***5/ Durée de validité***

Les CLV MPUP ont une validité de 3 ans.

Le fabricant demandeurs du certificat de libre vente pour matière première à usage pharmaceutique s'engage à demander un nouveau certificat de libre vente en cas de modification des données pharmaceutiques, cliniques relatives à la matière première à usage pharmaceutique.